

Compte rendu de la séance du mardi 14 décembre 2021

Président : Gérard PÉDRINI

Secrétaire : Sylvain MOLINES

(13) Présents : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Sylvain MOLINES, Alexis MOL, Judith GUITTET, Yannick RENEUVE, Martine PEDULLA

(1) Absent excusé : Guy BOISSEROLLES

(1) Représentée : Emilie QUIOT par Alice MEYRIGNAC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

NOMBRE DE VOTANTS : 14

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Programme de rénovation de l'éclairage public initié dans le cadre du plan « France Relance » - Actualisation du plan de financement de l'opération
- Renouvellement de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage de la traversée du village d'Ispagnac
- Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2022
- Emprunt travaux rénovation de l'église d'Ispagnac
- Demande de financement du poste de manager de commerces
- Demandes de subventions :
 - Remplacement du chauffage salle du Pavillon et logement 1^{ère} étage
 - Acquisition matériel informatique services administratifs mairie
 - Numérisation des actes d'état civil
 - Acquisition d'un véhicule multifonctionnel (fauchage et déneigement)
- Décision modificative n°2 sur le budget de la Commune
- Questions et informations diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Sylvain MOLINES est désigné Secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'envoi du compte rendu de la séance ordinaire précédente pour lecture, il demande l'approbation de celui-ci.

Mme GUITTET Judith est intervenue pour exprimer son mécontentement quant à la rédaction des comptes rendus, qui pour elle ne sont pas compréhensibles et incomplets.

Elle a également souhaité qu'il soit mentionné sur le précédent compte rendu du 23 novembre 2021, au sujet de "l'allotissement des terres à vocation agricoles ou pastorales de la section du Marazeil" :

Le conseil municipal précise, concernant l'attribution du lot n°2, que les conditions d'octroi sont subordonnées à l'hébergement des bêtes en période hivernale.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité des présents ce compte-rendu.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le Conseil Municipal précédent.

Délibérations du conseil :

PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC INITIÉ DANS LE CADRE DU PLAN "FRANCE RELANCE" - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°DE_2021_056 en date du 7 septembre 2021, la Commune a approuvé la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public, dans le cadre du programme initié par le Parc national des Cévennes au titre du plan « France Relance ».

Fort du succès de ce nouveau programme et des nombreuses demandes de financement qui lui ont été adressées, le PnC a été contraint de revoir à la baisse son taux de participation, dans l'objectif de soutenir un maximum d'opérations.

Le SDEE a, pour sa part, décidé de maintenir et renforcer son accompagnement auprès des communes engagées dans ce nouveau programme en mobilisant une enveloppe complémentaire d'environ 54 000€, permettant de compenser en grande partie la minoration que le PnC a été contraint d'opérer.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement actualisé de l'opération de rénovation du parc communal d'éclairage public.

	Coût des travaux HT	Participation PnC	Participation SDEE	Montant à la charge de la commune
Initial	81 226,40 €	40 491,17 €	16 245,28 €	24 489,95 €
Actualisé	81 226,40 €	23 525,37 €	31 325,47 €	26 375,56 €
<i>Variation</i>		- 16 965,80 €	+ 15 080,19 €	+ 1 885,61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants approuve le plan de financement actualisé de rénovation du parc communal d'éclairage public ci-dessus.

Il valide le principe d'une coupure de l'éclairage public en milieu de nuit, afin de réduire les consommations, la pollution lumineuse, limiter l'impact sur la santé des habitants, et baisser les dépenses publiques et l'impact carbone de la commune. Une arrêté municipal précisera le cas échéant les modalités de cette extinction de l'éclairage public.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE D'ISPAGNAC

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la traversée du Village d'Ispagnac, il conviendra de procéder à la réfection de la chaussée de la route départementale RD 907 bis. Afin de faciliter la coordination des travaux communaux et départementaux, il est vivement souhaitable qu'ils soient confiés à une seule et même entreprise, soit celle qui sera acceptée lors de l'appel d'offres. C'est la Commune d'Ispagnac qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, soit l'aménagement du village et la réfection de la route départementale n° RD 907 bis. Une convention avait été signée pour une durée de trois ans entre le Département de la Lozère et la Commune d'Ispagnac. Celle-ci arrivant à échéance en janvier 2022, il est nécessaire de la renouveler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite la maîtrise d'ouvrage des travaux de la traversée d'Ispagnac sur la route départementale RD 907 bis. La prise en charge financière sera assurée par le Département de la Lozère.

Autorise M. le Maire à signer avec le Département le renouvellement de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et à faire le nécessaire sur ce dossier.

FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITÉS D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres emplois remplissant les conditions d'avancement de grade à 100 %.

EMPRUNT TRAVAUX RÉNOVATION DE L'ÉGLISE D'ISPAGNAC

VU la délibération n° DE_2019_010 du 24 janvier 2019 adoptant un plan de financement pour les travaux de l'Eglise d'Ispagnac modifié par la délibération n°DE_2019_074_BIS du 28 août 2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt d'un montant de 62 000 € (soixante-deux mille euros) destinés à financer les travaux de rénovation de l'Eglise d'Ispagnac.

Cet emprunt sera remboursé en 10 ans, au taux fixe de 0,66 % en périodicité trimestrielle.

Les 40 échéances seront calculées selon le mode d'amortissement progressif déterminant des échéances constantes jusqu'à l'extinction de l'emprunt.

Frais de dossier : 93 € (quatre-vingt-treize euros)

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de contracter cet emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILNON, aux conditions énoncées ci-dessus et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

DEMANDE DE FINANCEMENT DU POSTE DE MANAGER DE COMMERCES

Monsieur le Maire rappelle que le programme national des PETITES VILLES DE DEMAIN permet aux communes moyennes et à leur intercommunalité de conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre, et respectueuses de l'environnement.

Il indique que, dans le prolongement de la convention d'adhésion au programme national signée au printemps 2021, il a été décidé de créer un poste de Manager de commerces, chargé de travailler sur l'animation et l'activité économique des centralités du territoire, en lien étroit avec la Cheffe de projet Petites Villes de Demain, l' élu référent de chaque commune-lauréate, et les services communautaires.

La création de ce poste est éligible à un financement public européen, au titre du fonds LEADER, réduisant ainsi la participation de chaque collectivité lauréate et permettant la prise en charge de nouvelles études ponctuelles nécessaires au bon avancement du programme Pettes villes de demain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération, comme suit et sollicite les crédits les plus avantageux pour financer ce poste à hauteur de 80%, au titre du Plan de relance commerce (plafonnés à 20.000€) et du fonds européen Leader, laissant un reste à charge pour les collectivités lauréates.

Pas de prise en charge par la Communauté de communes, qui portera les éventuelles études complémentaire à réaliser.

Dépenses		Recettes	
Poste de manager de commerce (brut chargé) – 12 mois	39.960,00€	Plan de relance du commerce (plafond à 20.000€ annuels)	20.000,00€
		Leader	11.968,00€
		<i>Reste à charge à financer</i>	<i>7.520,00€</i>
		Communauté de communes (0%)	0,00€
		<i>Reste à charge à répartir</i>	<i>7.520,00€</i>
		Florac-Trois-Rivières (45%)	3.596,40€
		Ispagnac (25%)	1.998,00€
		Gorges-du-Tarn-Causse (25%)	1.998,00€
		Meyrueis (5%)	399,60€
	39.960,00€		39.960,00€

Le Conseil Municipal valide le projet d'avenant à la convention partenariale pour la mise à disposition et la rétribution du Manager de commerces, en lien avec les communes de Meyrueis, Ispagnac, Gorges-du-Tarn-Causse et Florac-Trois-Rivières.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DU PAVILLON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de revoir le moyen de chauffage de ce bâtiment. La chaudière au gaz de la salle du Pavillon ne fonctionne plus. Cette salle est mise à la disposition des associations afin d'y pratiquer leurs activités.

Il convient de remplacer ce système de chauffage. La Mairie a fait appel à Lozère Energie pour un diagnostic énergétique. Il est ressorti de cette étude qu'une pompe à chaleur de type air/air était une solution idéale pour ce type de salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T. :	44 500.00 €
Subvention État (<i>DETR, Plan de relance, DSIL...</i>) (50%) :	22 250.00 €
Subvention Région (30%) :	13 350.00 €
Part communale (20%) :	8 900.00 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS : REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DU LOGEMENT 1ER ETAGE PAVILLON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de revoir le moyen de chauffage du logement du 1er étage situé au bâtiment du Pavillon.

Il est ressorti après l'étude de Lozère Energie, qu'un poêle à granulés était une solution idéale pour ce type de logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T. :	4 250.00 €
Subvention État (<i>DETR, Plan de relance, DSIL...</i>) (80%) :	3 400.00 €
Part communale (20%) :	850.00 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS : ACQUISITION MATÉRIEL INFORMATIQUE SERVICES ADMINISTRATIFS MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le matériel informatique des services administratifs qui n'est plus adapté aux besoins du service.

Il a également été demandé pour les besoins des élus, l'acquisition de 5 ordinateurs portables reconditionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants adopte le plan de financement suivant :

Montant du projet H.T. :	6 395.23 € (ordinateurs neufs + imprimante + serveur)
Montant du projet net à payer :	2 477.00 € (ordinateurs reconditionnés)
Montant TOTAL H.T. :	8 872.23 €
Subvention État (<i>DETR, Plan de relance, DSIL...</i>) (80%) :	7 097.78 €
Part communale (20%) :	1 774.45 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS : NUMÉRISATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de numériser et d'intégrer dans le logiciel métier de la Mairie les actes d'Etat Civil de la Commune de 1858 à 2013 (soit environ 5000 actes).

Cette numérisation limiterait les manipulations de ces registres pour la délivrance de copies d'actes. Ainsi, les registres auraient une meilleure conservation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants adopte le plan de financement suivant :

Montant H.T. :	3 770,00 € (numérisation)
Montant net à payer :	1 000,00 € (intégration dans WIN-POP)
TOTAL :	4 770,00 €
Subvention État (DETR, Plan de relance, DSIL...) (80%) :	3 816,00 €
Part communale (20%) :	954,00 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS : ACQUISITION D'UN VÉHICULE MULTIFONCTIONNEL (FAUCHAGE ET DÉNEIGEMENT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule Unimog servant au déneigement et à l'éparage doit faire l'objet de réparations conséquentes.

Il apparaît nécessaire de remplacer cet engin et d'acquérir un véhicule multifonctionnel (déneigement et fauchage) plus adapté aux besoins de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T. :	161 328.00 €
Subvention État (DETR, Plan de relance, DSIL...) :	129 062.40 €
Part communale :	32 265.60 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de procéder aux réajustements des crédits ouverts aux articles ci-après sur le budget de l'exercice 2021.

Il propose d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	15 000.00 €	
2031 - 9161	Frais d'études	-15 000.00 €	
TOTAL :		0.00 €	0.00 €
TOTAL :		0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants approuve les décisions modificatives sur le budget de la Commune ci-dessus.

TRAVAUX D'ISOLATION DES COMBLES DU BATIMENT COMMUNAL DE LA

MAIRIE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réfection et l'isolation de la toiture ainsi que le remplacement du système de chauffage actuel du bâtiment communal Mairie, avec la mise en place d'une verrière pour une isolation thermique du hall.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide de retenir l'entreprise :

EIRL PEDEMAY JULIEN

Route de Varazoux
48000 SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ

-- Pour un montant de :

5 629.00 € HT

5 938.60 € TTC

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Mme MEYRIGNAC Alice fait part de sa rencontre avec deux responsables de la Poste venus présenter les 2 amplitudes horaires modifiées pour 2022 : saison basse (16 heures)/saison haute (24 heures)
Le Conseil Municipal a souhaité que les horaires du samedi soient modifiés et que la Poste d'Ispagnac reste ouverte jusqu'à 12h30.
- M. HERRGOTT Pierre présente les RPQS 2020 (Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public) : Eau potable ; Assainissement et SPANC réalisés par la communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.
Il est à noter une importante hausse du volume d'eau potable prélevé par rapport à l'année 2019 (fuites...).
- Pierre informe également que la mairie d'Ispagnac a candidaté et déposé un dossier auprès du PNC pour le projet "Plantons des haies mellifères".
- M. MOREAU Sébastien informe que l'acquisition de la parcelle B 2510 est prévue le 16 décembre 2021. La commune souhaite déposer un dossier de candidature pour un projet d'habitat inclusif et d'un atelier commerce sur cette parcelle.
- Mme AMATUZZI B'déa informe du projet "foyer restaurant" par la CCAS de la Commune ainsi que de la diffusion d'un questionnaire pour recenser les besoins des administrés de plus de 60 ans sur ce projet.
- M. MOLINES Sylvain souhaite que la mairie relance le SDEE sur les financements possibles pour la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.
- M. le Maire rappelle la démission de M. André BARRET de sa vice-présidence de la COM COM. et informe que depuis le 9 décembre 2021, il a été élu comme vice président à la communauté de Communes.
Sylvain MOLINES a exprimé sa satisfaction pour cette nomination ainsi que l'ensemble des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Sylvain MOLINES
Secrétaire



Gérard PEDRINI
Maire d'Ispagnac

